

Pascal Mailhos et Raymond Jobelot, président de l'ACVG.



À la droite du maire Louis Escoula, Marie-Claude Leclerc, vice-présidente du conseil départemental et adjointe au maire.

## LA VILLE A CÉLÉBRÉ LE 11 NOVEMBRE

Les deux spectacles et l'exposition d'objets et de documents relatifs à la Grande guerre proposés par la Ville à l'Espace Monestié ont été très appréciés des collégiens. La commémoration du 11 novembre a également réuni les Plaisançois au monument aux morts en présence de Pascal Mailhos, préfet de région Midi-Pyrénées, préfet de Haute-Garonne, d'élus du conseil municipal, d'associations d'anciens combattants et de nombreux Plaisançois de tout âge.

## UN PLAN DÉPARTEMENTAL POUR ASSISTER LES PERSONNES VULNÉRABLES EN CAS DE VAGUES DE GRAND FROID

Le Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental mis en place par le CCAS de Plaisance-du-Touch fonctionne de novembre 2015 à mars 2016 en cas de vagues de grand froid.

Toutes les personnes inscrites sur le Registre communal des personnes âgées ou en situation de handicap bénéficient des informations ou des actions mises en œuvre pour prévenir et limiter les effets liés aux températures de l'hiver en cas d'avis de vigilance orange ou rouge émis par Météo France.

**Les personnes vulnérables, âgées ou en situation de handicap, qui ne sont pas inscrites sur le Registre communal, peuvent s'inscrire pour pouvoir bénéficier de ce dispositif.**

Pour recevoir la fiche d'inscription ou pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :

- par téléphone : 05 61 16 79 81
- par courriel : [m.giacomini@plaisancedutouch.fr](mailto:m.giacomini@plaisancedutouch.fr)
- par courrier : CCAS de Plaisance-du-Touch  
3, 5 rue des Tilleuls  
31830 Plaisance-du-Touch



## RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ NE MANQUEZ PAS LA CONCERTATION !

Le Règlement Local de Publicité (RLP) est une déclinaison locale des réglementations nationales en matière de pré-enseignes, enseignes et affichage publicitaire.

Le dernier RLP de la commune date de 2002. La Ville a donc décidé de procéder à sa révision en tenant compte de la spécificité des différents secteurs de Plaisance : entrées de ville, centre historique, zones commerciales, etc.

Un bureau d'études spécialisé, Cadre & Cité, a établi un diagnostic assorti de préconisations [à lire sur [www.plaisance-dutouch.fr](http://www.plaisance-dutouch.fr)]. Ce diagnostic s'avère encourageant : la commune n'est pas polluée à outrance par les enseignes, elle est même considérée par le bureau d'études comme très préservée. Les préconisations recommandent, entre autres, de limiter les publicités dans les secteurs à haute valeur patrimoniale, d'encadrer les périmètres d'affichage, de définir les horaires

d'extinction nocturne des enseignes et publicités lumineuses, de réglementer les enseignes numériques, etc.

Toutes ces préconisations seront discutées en concertation avec les Plaisançois car le RLP engage la Ville sur plusieurs années. Une réunion publique se tiendra le 18 janvier et un dossier de concertation sera mis à la disposition du public en mairie. La page consacrée à cette concertation sur le site Internet de la commune sera quant à elle enrichie au fur et à mesure de l'avancement de la procédure de révision. ●

**Vous êtes invités à déposer vos observations sur le registre de concertation en mairie ou via internet : [www.plaisancedutouch.fr](http://www.plaisancedutouch.fr)**